



## VENTE MAISON PROMOTEUR

-----  
Par sophilyse

Bonjour, notre maison a été vendue à un promoteur immobilier et nous devons quitter notre maison dans 12 mois normalement après la purge du permis de construire...comme la maison est vouée à la démolition, est-ce possible de laisser sur place ce que nous ne pourrons pas amener avec nous et que nous n'aurions pas pu vendre ou donner (type meubles, linge, livres, différents effets) car nous serons obligés de partir pour beaucoup beaucoup plus petit ...et comme tout part à la démolition...? merci par avance